

PRÉAMBULE

Dans les années 70, à Vincennes, **La Dionysoise** naissait sous la dénomination de **la liste AG**. Puis en 1980 avec l'arrivée de l'université Paris 8 à Saint-Denis, elle est devenue **La Vincennoise** pour, en 1997, se transformer définitivement en **La Dionysoise**, et se constituer en syndicat il y a 24 ans.

La Dionysoise n'est liée à aucune fédération syndicale car nous refusons d'être contraints par des mots d'ordre, orientations ou résolutions d'appareils nationaux. Elle a toujours affirmé son indépendance et sa liberté d'expression vis-à-vis des directions successives de notre université au travers de ses prises de positions et de ses votes en se posant en garant du respect des règles démocratiques et en alertant en cas de dérives constatées dans la gestion.

Ayant des élus au sein de toutes les instances, La Dionysoise s'est fortement impliquée dans les intersyndicales, les groupes de travail et les propositions qui y sont élaborées.

Ses élus se sont toujours investis dans toutes ces instances, suivant les principes qui jusqu'à présent ont guidé leur engagement professionnel et syndical : la participation, la responsabilisation, la concertation, la reconnaissance de l'investissement.

Ils ont été partie prenante, et souvent initiateurs de démarches concrètes pour déjouer les pièges de la rétention d'information, des décisions arbitraires et de l'argument de l'urgence, souvent avancé pour justifier l'injustifiable.

Forte de son engagement, de sa crédibilité et de sa représentativité auprès des personnels BIATOSS, La Dionysoise a décidé d'apporter sa contribution à la campagne électorale pour le renouvellement des conseils centraux et de facto pour le choix du ou de la futur(e) président(e).

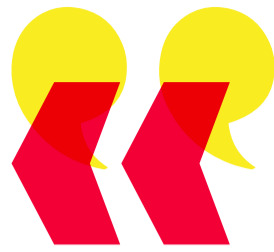
Dans le contexte actuel, nous pensons qu'il est essentiel d'instaurer une réflexion de fond, collective, sur les orientations qui vont engager l'avenir de notre université, sans compromission ni angélisme. Seule l'élaboration d'un projet collectif partagé, ayant du sens pour les personnels, nous permettra de retrouver confiance en l'avenir et préserver notre liberté d'imagination et de création.

Cette réflexion collective ne peut avoir lieu que s'il y a eu échange d'idées et de propositions en amont puis une communication et une information transparentes et constructives en aval. **C'est pourquoi, si l'on veut sortir des déclarations d'intention abstraites, il est indispensable de débattre du cadre institutionnel actuel.** Il n'y a pas de projet collectif réaliste sans exercice réel de la concertation et de la confrontation d'idées. La vie institutionnelle de Paris 8 mérite un débat sur le fonctionnement actuel de ses instances : nos propositions visent à y contribuer.

Parce que nous savons que la contestation seule ne suffit pas... Parce que nous refusons la résignation ou l'angélisme béat... **Voici nos propositions pour Paris 8 !**

Elles ont pour vocation de dépasser les clivages liés aux corporatismes : la protection des intérêts des personnels et des étudiants doit être un combat commun qui, de fait, est lié à la qualité de réalisation des missions de l'Université.

Notre expertise ne pouvant être exhaustive, ces propositions sont amenées à évoluer et à être enrichies au fil des propositions que chacun et chacune d'entre vous, personnels BIATOSS, enseignants et étudiants jugerez utiles.

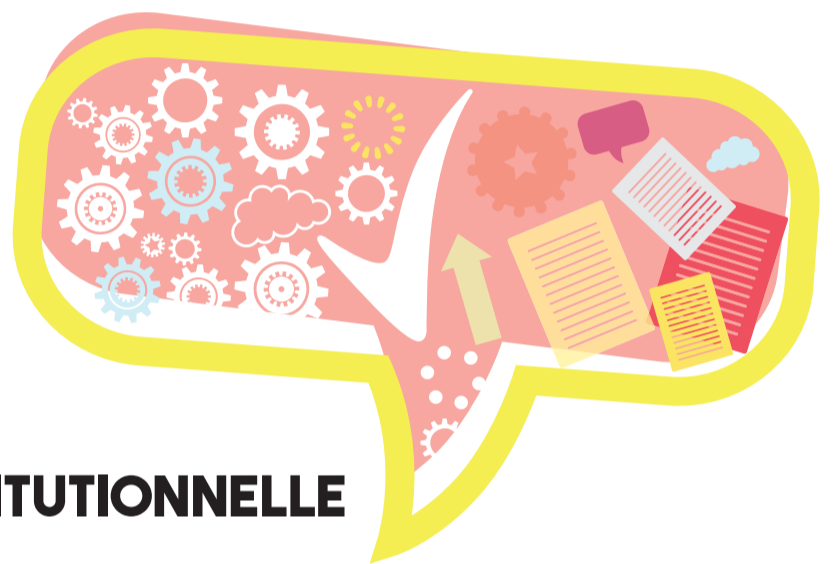


ON NE FERA PAS UN MONDE DIFFÉRENT AVEC DES GENS INDIFFÉRENTS

ARUNDHATI ROY



NOS PROPOSITIONS POUR PARIS 8 !



LA VIE INSTITUTIONNELLE

Le « Présidentialisme » n'est pas un nouveau mode de gouvernement de l'Université. Si la LRU et les RCE l'ont institutionnalisé et renforcé, il est clair que la gouvernance de notre université a déjà depuis de nombreuses années été laissée à l'appréciation d'une seule personne entourée d'une équipe.

Les élus, quant à eux, ont trop souvent déserté les conseils et les instances, physiquement et politiquement, permettant à la présidence de décider et non pas d'arbitrer ; la différence est importante, l'arbitrage étant l'aboutissement du débat préalable et de la confrontation argumentée des visions et des opinions.

Trop souvent le compromis a laissé place à la compromission, l'absence de contribution au débat étant justifiée au nom du réalisme politique, du pragmatisme gestionnaire, quand il ne s'agissait pas d'adhésions opportunistes.

Pourtant les représentants élus des personnels, enseignants, BIATOSS et des étudiants ont des responsabilités, voire des obligations, à l'égard de la communauté universitaire.

Ils doivent veiller au respect des valeurs et des principes qu'ils ont déclaré défendre et sur lesquels ils ont obtenu la confiance des électeurs.

Ils doivent également œuvrer pour réaliser le projet dont ils se sont dits porteurs, tout en y intégrant les inflexions nées du débat, de la confrontation d'idées et la connaissance des dossiers.

Le conseil d'administration de notre université, comme les deux autres conseils, doit redevenir un lieu de réflexion et de confrontation d'idées et non pas une chambre d'enregistrement des décisions prises « ailleurs ». Ce conseil étant la seule instance décisionnaire, ses membres ont le devoir d'assumer leur entière responsabilité dans leur participation à la gestion de l'Université en tant qu'administrateurs légitimement élus. A cet égard, la lecture des compte-rendu du CA est éloquente... <https://e-p8.univ-paris8.fr> rubrique Vie universitaire – Commissions et Conseil

Vos futurs représentants ont donc des droits mais aussi des obligations. Et l'Université doit imaginer des dispositifs permettant une réelle collégialité et une concertation constructive dans le processus de décisions.

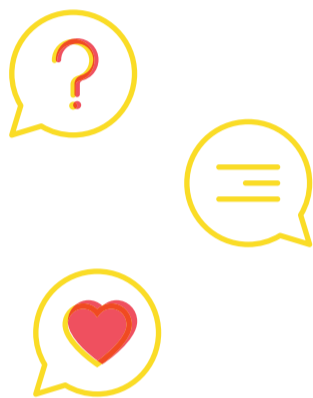
FONCTIONNEMENT INSTITUTIONNEL

DES CONSEILS CENTRAUX PLUS DÉMOCRATIQUES ET TRANSPARENTS

- # Il est essentiel que **6 sièges pour les personnels BIATOSS soient inscrits dans les statuts de l'université** ; il en va de la « juste » représentation démocratique et de leur rôle dans l'organisation et le fonctionnement de l'Université.
- # **Tous les élus doivent exiger la transmission de toutes les informations nécessaires (documents de travail) dans les délais réglementaires pour nourrir leurs réflexions et éclairer leurs décisions.** Ils ne peuvent ni ne doivent se dissimuler derrière un pseudo caractère d'urgence dans la prise de décision ou des injonctions ministérielles hors sol qu'il faudrait mettre en oeuvre.
- # Il est indispensable de **limiter et responsabiliser le recours aux procurations au sein des conseils.** Le dispositif de procurations permet de pallier l'absence temporaire de membres élus ou des personnalités extérieures ; il ne peut être utilisé pour faciliter la validation des décisions qui n'emportent pas l'avis de la majorité des présents. Pour atténuer ce risque de dérive, il est important qu'une procédure précise soit établie. Il faudrait par exemple envisager que les personnalités extérieures, notamment celles qui ne siègent jamais ou presque jamais (moins de 10 fois par an), puissent être remplacées par d'autres.



UNE MEILLEURE CIRCULATION DE L'INFORMATION ENTRE LES CONSEILS QUI PERMET UNE PRISE DE DÉCISION RÉELLEMENT INFORMÉE



- # Afin d'**améliorer la communication et la collaboration inter-conseils**, il serait judicieux que le conseil d'administration se réunisse une semaine après les 2 autres conseils. Cela permettrait aux élus du CA d'avoir une connaissance exhaustive des débats et des décisions prises par la CR et la CFVU.
- # Par ailleurs, **le conseil des directeurs de composantes doit être mieux articulé avec les conseils élus.** Ce conseil a toute sa place dans la vie démocratique de l'Université, mais il ne peut ni se substituer aux autres instances, ni en être ignoré.

Les comptes rendus du conseil des directeurs de composantes devraient ainsi être communiqués et rendus accessibles aux élus des conseils centraux, afin que ceux-ci prennent la mesure des préoccupations et des projets des composantes, qui sont porteuses d'innovations.

DES CHARGES DE MISSION MIEUX JUSTIFIÉES ET PLUS EFFICACES

- # **Le recours à des chargés de mission du président ne doit pas être systématique. Leur rôle appelle une clarification, l'enjeu de leurs missions et leurs résultats doivent être davantage transparents.**

La nomination de chargés de mission doit d'abord répondre à une éthique politique, indispensable au fonctionnement démocratique des instances élues. Ces chargés de mission « mandatés » par la présidence et rémunérés ne peuvent conserver leurs sièges d'élus si telle est leur situation. Il est nécessaire également que ces nominations soient validées par les conseils centraux en fonction du domaine d'intervention.

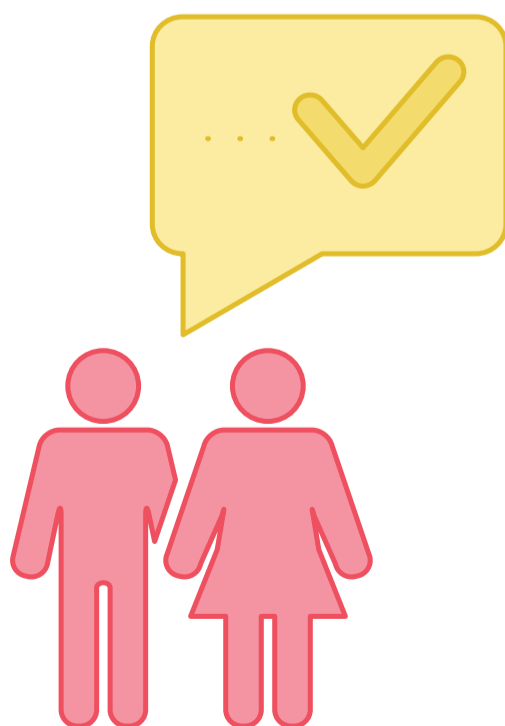
De plus leurs rôles doivent être clairement définis en lien avec les services et entités concernés par leur mission. La répartition des rôles et responsabilités entre ces services et les chargés de missions doit être claire.

Enfin leurs travaux doivent faire l'objet d'un exposé devant les conseils et être diffusés à l'ensemble de la communauté universitaire. Ces « missions » étant un enjeu pour l'université, leurs résultats devraient contribuer à la réflexion et à l'action de l'ensemble de ses acteurs.



DÉMOCRATISER LES DÉCISIONS ACTUELLEMENT PRISES PAR LES VICE-PRÉSIDENTS ET LE BUREAU DE L'UNIVERSITÉ

- # Pour créer un cadre de délibération pluriel et collégial, il serait essentiel de **réactiver les commissions issues des conseils centraux telles que la commission des locaux et la commission des moyens.** Cela suppose de renforcer l'implication des membres de ces commissions en leur attribuant une réelle part de décision. **Il faudrait également définir précisément leur périmètre d'intervention et leurs prérogatives** et, pour certaines, y intégrer de nouveau des élus étudiants.
- # **La Dionysoise questionne l'existence de certaines « vice-présidences » et charges de mission ainsi que leur rémunération**, à la lumière du bilan de leur plus-value tant au niveau du fonctionnement des conseils que sur les travaux et débats au sein des conseils eux-mêmes.
- # **La Dionysoise n'est pas favorable à l'existence d'un Bureau de l'Université**, estimant que la priorité est de faire fonctionner de manière efficiente les conseils ainsi que le CT et le CHSCT. Mais puisqu'il existe dans les statuts, son organisation doit être repensée pour y intégrer une majorité de membres ayant une légitimité en qualité d'élus. **Il devrait se composer des membres des bureaux des 3 conseils centraux (CA, CFVU et CR)** auxquels pourraient se joindre des représentants des services qui remplissent par définition des missions transversales ainsi que les représentants des autres services lorsque l'ordre du jour s'inscrit également dans leurs missions (scolarité, ressources humaines, budget, sécurité, ...).



QUELQUES AUTRES PISTES...

Notre objectif est de dessiner quelques pistes qui permettraient de démocratiser davantage les prises de décisions de notre établissement.



SOUMETTRE RÉGULIÈREMENT AU DÉBAT PUBLIC LE BILAN DE LA PRÉSIDENTIE, COMME LE PRÉVOIENT LES STATUTS DE L'UNIVERSITÉ.

- # Pour opérer une communication efficace et parce que les élus sont comptables de leur action politique, **il serait nécessaire que le président ainsi que les vice-présidents, y compris le vice-président étudiant, s'adressent à la communauté universitaire deux fois par an et engagent un débat public, comme les statuts de l'université le prévoient déjà.**

ASSOCIER DAVANTAGE LA COMMUNAUTÉ UNIVERSITAIRE À LA DÉFINITION DES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE L'ÉTABLISSEMENT

- # **Le projet d'établissement devrait être défini de manière collégiale**, en impliquant les personnels BIATOSS et enseignants qui ont pour mission de le mettre en œuvre, ainsi que les étudiants qui en sont les principaux bénéficiaires. L'élaboration et l'évaluation de ce projet ne peuvent plus être définies par quelques-uns dans des réunions ad hoc.
- # Il est essentiel que la communauté universitaire soit sensibilisée aux orientations des différentes **lettres de cadrage** (budgétaire, RH, ...) et autres **schémas directeurs** (DSI, sûreté, ...). Ces textes devraient être partagés en amont avec les acteurs qu'ils engagent. Ils ne peuvent rester uniquement soumis à un vote au sein des instances ; la définition d'une politique hors sol et sans adhésion est vouée à l'échec.



EXPÉRIMENTER DE NOUVELLES FORMES DE FONCTIONNEMENT DÉMOCRATIQUE

- # Il serait essentiel d'**organiser des séances réunissant les trois conseils et le CT sur certaines questions d'importance** qui engagent notre université : le développement durable, la question de la précarité étudiante et des personnels, ...
- # Il serait intéressant d'**expérimenter des séances publiques de Questions/Réponses au conseil d'administration** en permettant, après épuisement de l'ordre du jour, une intervention du public avec un temps sur les sujets abordés.
- # Pour favoriser l'implication et l'intérêt de la communauté aux choix et orientations stratégiques de l'Université, **une procédure pourrait permettre, moyennant le recueil d'un nombre suffisant de demandes émises par les personnels BIATOSS et enseignants et/ou les étudiants, de débattre à nouveau de certaines décisions** ; ces décisions feraient alors l'objet d'un nouveau vote lors de la réunion des 3 conseils centraux.

Cette procédure pourrait s'opérer sous la forme d'une consultation référendaire ou sous la forme pétitionnaire, mais aussi à l'initiative d'une majorité d'organisations syndicales des personnels et des étudiants.

Pour éviter toutes dérives, cela suppose de bien définir en amont le cadre de la recevabilité de ce dispositif en s'attachant à ce que ces droits s'exercent exclusivement sur des sujets relatifs aux missions de l'Université.

La définition de la pertinence et du cadre de mise en place d'un tel dispositif serait débattue en amont avec l'ensemble des acteurs (personnels BIATOSS, enseignants, étudiants, élus, syndicats).



**LA DÉMOCRATIE,
CE N'EST PAS
LA LOI DE LA
MAJORITÉ, MAIS
LA PROTECTION
DE LA MINORITÉ**



ALBERT CAMUS

